

LA MONTEE DES EAUX

CLUB CLIMAT 2023



PLAN
CLIMAT
province Nord
Il est temps d'agir

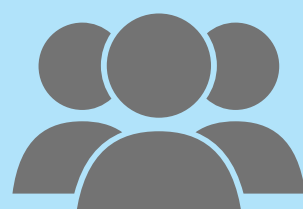
29 juin 2023
Maison de la femme
Ponérihouen

En Province Nord, les tribus de bord de mer font face aux phénomènes de submersions marines maintenant plus fréquentes et plus puissantes, s'avérant dévastatrices pour les parcelles vivrières et les habitations. La montée des eaux menace d'ores et déjà les infrastructures et le quotidien de nos populations. Le Club Climat 2023 a réuni une multitude d'acteurs pour avancer les réflexions sur cette problématique.

63

participants

venus de l'ensemble du territoire pour échanger sur la montée des eaux menaçante



On compte parmi eux plusieurs communes de la Province Nord, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, des organismes spécialisés, des organismes de recherche, des associations, des coutumiers et la population. Ils ont pu contribuer au dialogue en exposant leurs besoins et leurs compétences. La multiplicité des acteurs rend nécessaire la coordination et la synergie des actions afin de limiter et lutter contre la montée des eaux sur nos littoraux.

+80

cm

d'élévation du niveau de la mer d'ici 2100 pour les zones côtières et atolls (GIEC)



Le réchauffement climatique entraîne une élévation du niveau des océans. Il a augmenté de 20 cm entre 1901 et 2019, et cela devrait s'accélérer, pour atteindre entre 1 et 2 m environ dans un scénario très émetteur en 2100 (entre 28 à 55 cm dans le scénario le moins émetteur du GIEC). Le rythme annuel, en 2020, est estimé à plus de 3,5 mm par an.

1

exemple : la tribu de Mou

qui fait face à l'érosion accélérée de son littoral en raison de la montée des eaux et des événements météorologiques



À Ponérihouen, la tribu de Mou située au bord de mer a déjà été inondée par des submersions marines. La hauteur d'eau dans les habitations peut atteindre un mètre.

La commune est en discussion avec les coutumiers de la tribu pour organiser un déplacement de la population tribale du littoral vers des zones en hauteur à l'abri de la montée des eaux.

Cependant, les difficultés dans ces déplacements sont énormes et de plusieurs ordres. A l'échelle de la tribu, la chefferie et les coutumiers doivent discuter du redéploiement du foncier vers des clans et des personnes se retrouvant réfugiés dans les nouveaux lieux. A l'échelle communale, l'aménagement d'un nouveau site entraîne la construction de nouvelles infrastructures (terrassment sites d'habitation et zones communes, routes d'accès, réseau d'eau, réseau d'électricité, réseau téléphonique, ...).

1

vision calédonienne

est essentielle à définir afin de lutter en concertation contre la montée des eaux en utilisant les compétences de chaque acteur



« Par une approche collaborative et une mobilisation de tous ses acteurs, la Nouvelle-Calédonie construit le pays durable et résilient de demain pour ses habitants face aux défis du changement climatique »



LA GOUVERNANCE

Quels peuvent être les impacts de la montée des eaux en Nouvelle-Calédonie ?

- Déplacement des populations et conflits fonciers
- Impacts sur les infrastructures
- Salinisation des nappes phréatiques
- Dégradation des terres agricoles
- Impacts sur les activités économiques et touristiques
- Perturbation de la biodiversité
- Modification des limites cadastrales
- Impacts culturel et social liés à la réappropriation de nouveaux espaces



Quelles compétences sont liées à chaque type d'impact ?

- Aménagement, développement économique, environnement, gestion des risques etc. (communes, provinces, gouvernement et services techniques)
- Foncier (ADRAF, coutumiers (aires, Sénat, chefferies, clans) et fonciers publics et privés)

Imaginons un dispositif commun permettant aux partenaires de rechercher ensemble des solutions aux impacts

- Coordination entre tous les dispositifs existants (exemple : Politique de l'Eau Partagée du gouvernement)
- Elaboration d'un schéma collaboratif territorial porté par la Nouvelle-Calédonie et mise en œuvre par chacun des acteurs du pays, tous à son échelle d'élaboration

SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Sources existantes

Fonds publics :

- Communaux
- Provinciaux
- Gouvernement Nouvelle-Calédonie
- Etat (ADEME, BPI France etc.)
- Organisation intergouvernementale (projets régionaux publics, Green Overseas)
- Banques de développement

Fonds privés :

- Mécénats (RSE)/Fondations/Organismes privés

Sources nouvelles à créer

Création de taxes affectées/redevances :

- Industriels
- Principe pollueur-payeur

Contributions coutumières :

- Fonds de garantie sur terre coutumière

Crédit carbone

Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

Mise en œuvre de la demande de financement

- Financement des porteurs de projets
- Mise en place d'un comité technique
- Mise en place d'un comité administratif et financier
- Mise en place d'un comité de pilotage à l'échelle pays (Nouvelle-Calédonie)



SOLUTIONS METHODOLOGIQUES

Mise en place d'une stratégie locale et globale :

- Solutions à adapter selon les zones
- Moyens de renforcement des digues, des berges et mangroves
- Planification et information pour impliquer la population et l'ensemble des acteurs
- Verdir les documentations règlementaires, d'urbanisme et d'aménagement
- Plan Climat Local (Communal, ETH, Aire coutumière/Zones impactées)

Connaissance des acteurs :

- Analyse du risque (enjeu, aléa, vulnérabilité)
- Mise en place d'un outil de travail en commun avec l'ensemble des institutions et des acteurs (population)
- Identification des solutions et des personnes ressources et de leurs compétences

Sensibilisation et information de la population et des acteurs :

- Planification et information pour impliquer la population et l'ensemble des acteurs

Afin de créer une synergie et une coordination des actions, deux propositions ont été faites :

- **Création d'une agence indépendante**
- **Création d'un outil de travail commun**

